



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 : LOCATION,
INSTALLATION ET EXPLOITATION DE L'AIRE
DE ROLLER - LOT N°2 EXPLOITATION D'UNE
AIRE DE ROLLER.**

**DÉCISION N° DM-22-465
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° DM-22-434 du 18 novembre 2022 de signer le marché de Location, installation et exploitation de l'aire de roller - lot n°2 exploitation d'une aire de roller avec un montant initial du marché de 56 465,00 € TTC

CONSIDÉRANT que la période d'exploitation qui devait initialement avoir lieu du 2 décembre au 1^{er} janvier 2023 se fera désormais du 2 décembre au 2 janvier 2023, date de la fin de la période scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'il est apparu nécessaire de réaliser un acte modificatif n°1 afin de prolonger d'un jour (1) la durée du lot n°2 ;

D É C I D E

DE SIGNER de signer l'acte modificatif n°1 du marché de location, installation et exploitation de l'aire de roller - lot n°2 exploitation d'une aire de roller conclu avec la société UCPA sport Loisirs, 21 rue de Stalingrad 94410 Arcueil représentée par Monsieur Brice Carpel

La période d'exploitation qui devait initialement avoir lieu du 2 décembre au 1^{er} janvier 2023 se fera désormais du 2 décembre au 2 janvier 2023.

Le coût supplémentaire sera de 1876 € (mille huit-cent soixante-seize euros) TTC.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221219-lmc1H10431H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/12/2022 Date de Publication : 19/12/2022
--

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.
Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221219-lmc1H10431H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/12/2022
Date de Publication : 19/12/2022